

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SUNSHINE PLENTY »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II
PLATEAUX 8e TRANCHE LA VOIE DE GUIBI NON LOIN DE
LA RESIDENCE SAMUEL ABIDJAN, Lot 158, Ilot 12

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/12/2022, et enregistrés au CEPICI le 23/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUNSHINE PLENTY »

Objet : Evènementiel, Location de biens immobiliers, Communication, Achat et vente de biens meubles, Prestations de services diverses, Rénovation et aménagement de biens immobiliers, Et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens, meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location, gérance de tout fonds de commerce.

La prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe, que ce soit par voie d'achat, souscription, négociation de titres, fusion, scission, alliance ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement, notamment l'acquisition de brevets, licences, procédés de fabrication le cas échéant et marques de fabrique

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II PLATEAUX 8e TRANCHE LA VOIE DE GUIBI NON LOIN DE LA RESIDENCE SAMUEL ABIDJAN, Lot 158, Ilot 12

Dirigeant(s) Mme KRA AKOTO ETTIEN ELLA MATHILDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-00133 du 06/01/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01124/GTCA/RC/2023 du 06/01/2023

